

Rue de l'Hôpital 2
CH-2800 Delémont
t +41 32 420 50 50
secr.sic@jura.ch

Delémont, le 10 juin 2021

Communiqué de presse

COVID-19 : bilan un mois après l'ouverture de la vaccination à toute la population dès 16 ans et procédure liée au certificat COVID

Le Gouvernement jurassien dresse un bilan satisfaisant un mois après l'ouverture de la vaccination contre la COVID-19 à l'ensemble des Jurassiennes et Jurassiens de plus de 16 ans. Le ralentissement au niveau des nouvelles inscriptions est par contre préoccupant alors que l'immunité collective est loin d'être atteinte. Le certificat COVID, de son côté, peut être commandé via un formulaire en ligne ou via une nouvelle ligne de la hotline COVID. Il sera délivré, comme dans les autres cantons, d'ici la fin du mois de juin.

Lors d'une conférence de presse ce jeudi matin, le Gouvernement jurassien a réalisé un premier bilan de la vaccination contre la COVID-19, un mois après son ouverture à l'ensemble de la population dès 16 ans. L'élargissement de la vaccination a permis d'atteindre un résultat intermédiaire satisfaisant. A ce jour, 42% de la population jurassienne a reçu au moins une dose, alors que 23% en a reçu deux. Quelque 48'000 injections ont ainsi été attribuées au total. Ces chiffres placent le canton du Jura dans la moyenne suisse.

Le résultat intermédiaire est certes satisfaisant, mais il est loin d'être suffisant d'un point de vue épidémiologique. En effet, les prévisions des nouvelles inscriptions laissent entrevoir un ralentissement manifeste de la vaccination. L'immunité collective, qui nécessite que plus de 70% de la population soit vaccinée, est loin d'être atteinte dans le canton du Jura. Même en tenant compte des personnes contaminées durant les six derniers mois et des prévisions au niveau des rendez-vous, l'immunité cantonale est estimée à ce stade à seulement un peu plus de 41%. L'intérêt pour la vaccination semble rester particulièrement limité auprès des jeunes (rendez-vous prévus en juin : 6% des 16-25 ans, 4% des 26-35 ans), là même où circule paradoxalement désormais le plus le virus.

Bien que la situation épidémiologique connaisse une embellie, avec tout de même 88 cas durant la semaine écoulée, le Jura a une incidence 2 fois plus élevée que la moyenne Suisse. La vaccination reste plus que jamais indispensable afin de venir à bout de la pandémie.

Nombreux avantages

A l'heure où les activités reprennent plus largement, la vaccination devrait gagner en intérêt. Au-delà de l'objectif prioritaire qu'est la protection contre la maladie et surtout ses formes graves, la vaccination offre d'autres avantages pas forcément bien connus. En effet, une personne vaccinée ne sera pas mise en quarantaine suite à un contact avec une personne testée positive. Grâce à la vaccination et au certificat COVID, il sera en outre possible de voyager dans les pays qui reconnaissent la vaccination et de participer à de grandes manifestations en Suisse ou à l'étranger sans devoir se soumettre à un test. Gratuite, la vaccination est surtout sûre et efficace d'un point de vue médical. Le niveau actuel de livraison des doses permet à tous ceux qui le souhaitent de se faire vacciner dans les meilleurs délais.

Mise en place du certificat COVID dans le canton

A l'instar de ce qui se fait dans les autres cantons, le Jura met tout en œuvre pour garantir que la population complètement vaccinée puisse disposer du certificat COVID d'ici au 1^{er} juillet. Le certificat doit permettre de concilier au mieux une reprise des activités économiques et de loisirs, un retour des interactions sociales et la possibilité de voyager sans provoquer une détérioration de la situation sanitaire.

Pour les personnes complètement vaccinées, un formulaire est disponible pour commander le certificat sur le Guichet virtuel (pour soi ou un proche ne disposant pas d'accès à internet) via l'adresse www.jura.ch/passcovid. La commande peut aussi se faire via la hotline cantonale au 032 420 99 00. Une ligne téléphonique spécialement dédiée au certificat COVID, créée en début de semaine, est disponible du lundi au vendredi de 9h à 12h30. Les certificats commandés seront émis et transmis à la fin du mois de juin (les commandes peuvent se faire sans autre jusqu'à ce moment).

Les personnes guéries de la COVID-19 dans les six derniers mois auront également accès au certificat si elles ont été testées par PCR. La Confédération va proposer un formulaire qui sera également mis à disposition sur le Guichet virtuel dès le 14 juin. La Confédération va se charger de la génération et l'envoi de ces certificats.

Pour les nouvelles personnes vaccinées, le certificat COVID sera directement délivré au Centre cantonal de vaccination dès la semaine prochaine si tout va bien. Il en sera de même pour les autres lieux de vaccination du canton au plus tard d'ici au 1^{er} juillet.

Le certificat COVID est un moyen de documenter une vaccination, une infection guérie ou un test négatif. Doté d'un code QR, il sera mis à disposition en version papier ou via une application sur téléphone mobile. Pour présenter le certificat, il sera possible d'utiliser soit le document papier, soit le code QR sur un téléphone. Pour permettre la vérification du certificat personnel, il sera nécessaire de présenter une carte d'identité ou un passeport valable.

Plus généralement et à l'approche de l'été, le Gouvernement met en garde contre un relâchement généralisé qui pourrait remettre en question et retarder de manière générale la sortie de crise. Il appelle l'ensemble de la population à continuer à respecter les règles sanitaires de base (lavage des mains, respect des distances et port du masque).

Les informations liées au certificat COVID : www.jura.ch/passcovid.

Le lien pour l'inscription à la vaccination : www.jura.ch/vaccin.

La hotline pour l'ensemble des questions liées à la COVID-19 : 032 420 99 00 (de 9h à 17h du lundi au vendredi et de 9h à 16h le samedi et dimanche).

Personnes de contact

Jacques Gerber, chef du Département de l'économie et de la santé, tél. 032 420 52 03

Sophie Chevrey-Schaller, adjointe au chef du Service de la santé publique, tél. 032 420 51 35